COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU DIMANCHE 24 MAI 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre mai à dix heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune se sont réunis à l'Espace culturel et artistique Hubert DUBEDOUT, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 16 mai 2020, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mr Ali BENYAHIA, Mme Maryse ALLARD, Mr Léon HOFFMANN, Mme Rébecca COLLET, Mr Eddy DOUCHEZ, Mme Souad ARBAOUI, Mr André OBRINGER, Mme Isabelle REGOLLE, Mr Michel BECQUE, Mme Christelle VASSEUR, Mr Jean-Pierre LE COMTE, Mme Patricia CLAISSE, Mr Vincent GAILLARD, Mme Aurélie FATREZ, Mr Mario MALLIA, Mme Patricia DZIKOWSKI, Mr Frédéric MOREAU, Mme Aurélie BAZZARELLI, Mr Gilles FOURE, Mme Magali BIGAILLON, Mr Loïc FREHI, Mme Farida MARECHAL, Mr Michel GENGEMBRE, Mme Tori LEROUGE, Mr Dominique MARY, Mme Christine LECOMPTE, Mr José FOSSE, Mr Michel DOMIN, Mme Nadia MADAOUI

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LE COMTE, doyen d'âge, en application de l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Intervention de Monsieur Jean-Pierre LE COMTE :

« Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,
Mesdames, Messieurs,

Je vous précise en premier lieu que cette séance a été organisée dans le respect des recommandations du Conseil scientifique réuni le 8 mai dernier pour formuler un avis sur l'installation des Conseils municipaux.

Je vais vous donner lecture du Procès-Verbal des élections municipales du 15 mars 2020 et notamment du résultat de chaque liste et du nombre de sièges attribué à chacune d'entre elles.

Ont obtenu les résultats suivants, par liste :

* Liste « Faisons ensemble ce qui nous rassemble » : 1093 voix, soit 24 sièges
* Liste « Beuvrages unie et solidaire » : 476 voix, soit 3 sièges
* Liste « De la vie dans la ville » : 301 voix, soit 2 sièges

Je vais procéder à l'appel nominal des candidats élus en fonction des résultats que je viens de vous énoncer. Je vous remercie de vous déclarer présent après l'énoncé de votre identité.

Je déclare les conseillers municipaux élus installés dans leur fonction.

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,
Mesdames, Messieurs,

Selon la formule consacrée, c'est au bénéfice de l'âge que j'ai l'honneur de présider cette séance.

Le quorum étant atteint (1/3 des membres présents), le Conseil municipal peut valablement se réunir et délibérer.

Reste à procéder à la désignation du secrétaire de séance : je vous propose de nommer Madame Tori LEROUGE, benjamine du Conseil.

Madame Tori LEROUGE est nommée secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Pierre LE COMTE passe à l'ordre du jour proprement dit.

1°) ELECTION DU MAIRE

Le Président, après avoir donné lecture de l'article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil municipal à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Maire.

Est candidat à ce poste :

- Mr Ali BENYAHIA

Sont nommés assesseurs pour l'élection du Maire :

- Mme Aurélie FATREZ
- Mr José FOSSE

Après être passé dans l'isoloir, chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son enveloppe de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	29
Nombre de bulletins blancs ou nuls	6
Suffrages exprimés	23
Majorité absolue	12

A obtenu : Mr BENYAHIA Ali	23 voix

Monsieur Ali BENYAHIA, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Maire.

Monsieur LECOMPTE Jean-Pierre félicite Monsieur Ali BENYAHIA pour son élection au poste de premier magistrat de la commune et le ceint de l'écharpe de Maire.

Monsieur Ali BENYAHIA, Maire, remercie ses collègues du Conseil municipal de la confiance qu'ils ont bien voulu lui témoigner.

Intervention de Monsieur Ali BENYAHIA :

« Mesdames et Messieurs, Chers amis,

C'est avec une grande émotion que j'endosse aujourd'hui ce nouvel habit de premier magistrat de Beuvrages. Malheureusement avec la présence limitée des beuvrageois qui seraient venus en nombre partager avec nous ce moment solennel. Mais grâce aux nouvelles technologies de l'information, ils pourront néanmoins y assister indirectement par la mise en ligne de cette cérémonie dès lundi.

Le moment que nous vivons aujourd'hui est un moment fort et singulier. Cette cérémonie qui se tient en décalage entre la joie d'une victoire et la peur d'une crise sanitaire prend un sens tout particulier. Mes pensées vont à toutes les familles touchées par le COVID-19. A tous les professionnels et anonymes qui ont œuvré auprès des plus fragiles pour leur apporter secours et assistance parfois en se mettant eux-mêmes en danger, nous ne saurions assez les remercier.

En ce jour solennel, j'aimerai aussi avoir une pensée émue pour mon ami André Lenquette trop tôt disparu à l'œuvre de son chantier. C'était dans sa simplicité, un vrai humaniste, un homme de dialogue et d'action qui n'avait pas oublié ses racines d'enfant de famille modeste. Il a redonné à Beuvrages un nouveau visage et en avait fait un passage obligé pour des édiles politiques.

Je ferai tout pour rester digne de l'héritage de ces valeurs qu'il a su nous transmettre et poursuivre sa vision pour Beuvrages.

Je voudrais dédier avant toute chose cet instant à mes parents, à ma famille qui vivent avec fierté et beaucoup d'émotion cette journée. Je les remercie pour tout ce qu'ils m'ont donné tant en valeurs morales qu'en soutien quand j'en avais le plus besoin et on fait de moi cet homme.

Mais surtout, je voudrais vous remercier pour la confiance que vous venez de me témoigner en m'élisant comme Maire. C'est aussi la première fois que ce conseil sera présidé par un enfant issu de l'immigration : il faut y voir une évolution positive de la société française et, sans doute aussi l'incarnation des valeurs intégratrices de laïcité qu'offre notre République.

Maire, c'est le mandat de la proximité, du contact, de l'action concrète, des réalisations qui se voient et qui se touchent. Au moment où le discrédit touche l'ensemble de la classe politique, les Français restent très attachés à la relation personnelle avec le maire. C'est, je crois, l'un des piliers qui subsistent dans notre pacte républicain, et cette écharpe tricolore dont je suis ceint en est l'incarnation.

Mais l'émotion que je ressens est aussi une émotion collective. Je veux m'adresser ici à l'ensemble de l'équipe qui se trouve autour de cette table.

Je veux placer ce mandat sous le signe de la confiance, de la responsabilisation de toutes et de tous (personnel communal, adjoints, délégués et conseillers municipaux). Confiance et responsabilisation qui faciliteront la délégation et une meilleure répartition des tâches et des missions en assumant en même temps pleinement mes responsabilités. J'ai voulu m'entourer d'une équipe forte et disponible, c'est la raison pour laquelle je m'entourerai de 8 adjoints renforcés de quatre conseillers délégués, chacun investi de responsabilités bien précises. Ce qui permettra une meilleure disponibilité à l'écoute de tous les habitants de la commune.

Je veux leur rendre hommage pour la campagne qu'ils ont menée à mes côtés, sans compter leur temps ni leur énergie. Nous avons partagé beaucoup d'émotions, de joies, parfois de difficultés. Je peux vous dire que c'est une équipe qui a montré sa solidité, son engagement, et qui a hâte de mettre ses compétences, son énergie collective au service de notre ville. Vous pouvez avoir confiance.

L'équipe qui est aujourd'hui autour de la table est nouvelle, nous avons beaucoup à apprendre, mais vous pouvez être certains de la compétence et du dévouement de ceux qui vont dorénavant vous servir.

L'implication et la motivation de mon équipe me donnent pleine confiance. Je vous remercie toutes et tous pour le véritable esprit d'équipe qui nous anime. Nous avons encore beaucoup à apprendre et nous comptons sur votre indulgence, surtout dans les premières semaines de notre mandat. La bonne volonté et les compétences fortes de notre équipe nous permettront de nous mettre rapidement à niveau et de trouver notre rythme de travail.

Mes chers collègues, je veux dire l'ensemble du Conseil qui m'entoure, j'aborde mes nouvelles fonctions avec sérénité, en mesurant les responsabilités qui sont désormais les miennes, en comptant sur chacun d'entre vous.

Ces responsabilités nous imposent une certaine humilité. Nous nous inscrivons dans une continuité de projets. Nous n'allons pas faire table rase du passé. Nous n'allons pas détruire ce que d'autres ont construit. Nous n'allons pas défaire pour le plaisir de refaire.

Je veillerai à préserver la cohérence de nos travaux, dans le respect de chacun d'entre nous, de la majorité comme de l'opposition.

Le pluralisme, la confrontation des idées, l'expression de convictions distinctes, animeront nos débats au cours des six années à venir. J'attends qu'ils soient dignes, respectueux, utiles à l'action communale.

C'est ainsi que je conçois la démocratie dans notre assemblée. Elle sera parfois passionnée, parce que passionnante, et surtout constructive parce qu'elle détermine la qualité de vie de nos concitoyens.

Je veux insister auprès de tous les habitants de notre commune qui nous regardent et que je salue très chaleureusement et très respectueusement, je veux leur dire toute l'attention que j'aurai pour continuer à améliorer d'abord leur cadre de vie.

Leur dire que je mesure les efforts que nous devons encore fournir et continuerons notamment à répondre aux préoccupations de nos habitants concernant la tranquillité de leur environnement quotidien, la lutte contre toutes les formes d'incivilité, la propreté de la ville, l'accès au logement, et la solidarité sous toutes ses formes à Beuvrages. Et surtout préserver ses offres de services médicaux, paramédicaux et artisanaux.

J'attends de notre équipe municipale qu'elle mène en la matière une action exemplaire.

Cette mandature sera placée sous le signe du dialogue et de l'échange.

Echange entre membres d'une équipe municipale, diverse mais unie dans son engagement en faveur de l'intérêt public,

Dialogue institutionnel avec tous les acteurs impliqués dans le quotidien de cette commune et de son territoire,

Echange avec les citoyens, leurs référents de quartier, les associations, les commerçants, les entrepreneurs, les jeunes, les séniors, les usagers de nos services publics.

Je voudrais dire à cette assemblée, et surtout à l'ensemble des habitants de cette commune, que je serai toujours disponible et à l'écoute, à la fois sur le terrain comme je l'ai toujours été et dans l'approfondissement de notre projet politique.

Que notre équipe municipale continue le travail collectivement, que chaque individualité continue d'enrichir notre groupe pour que notre travail au service des beuvrageois leur ressemble et réponde pleinement à leurs attentes pour faire ensemble ce qui nous rassemble.

Tout cela ne serait qu'intention si nous n'avions, comme élus, la chance d'être secondés dans notre action par des fonctionnaires territoriaux dont je veux saluer le sérieux, le dévouement et le sens du service public.

Je souhaite remercier le personnel communal qui a œuvré chaque jour lors du confinement au service de toutes et tous et chaque jour pour mettre en œuvre la mission de services publics qui ne sont souvent pas faciles.

Nous les soutiendrons et nous les aiderons à rendre leur travail encore plus efficace et plus serein en ces jours difficiles.

C'est aussi parce que notre commune s'est dotée de techniciens émérites que nous avons pu relever de beaux et grands défis. Je ne peux passer sous silence le premier d'entre eux le Directeur Général des services, Monsieur Nicolas Trelcat dont je remercie la loyauté professionnelle.

Et je voudrais par ailleurs adresser un message particulier aux employés municipaux. Le principe de notre administration, c'est la continuité républicaine. Je sais que je pourrai compter sur leur dévouement, sur leur professionnalisme et sur leur expérience. Avec toute mon équipe municipale, nous sommes heureux et fiers de pouvoir travailler bientôt avec leur concours, à leurs côtés, dans le respect des prérogatives et des compétences de chacun. Je veux être un maire attentif à leurs préoccupations et aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer dans l'exercice de leurs missions.

Au cours du mandat de transition, j'ai contesté beaucoup des choix de Marie-Suzanne Copin mais je n'ai jamais mis en doute le fait qu'elle agissait, selon ses convictions, pour le bien de notre ville tel qu'elle le concevait.

Elle m'a proposé dès le soir de mon élection de venir la rencontrer et nous avons eu un échange empreint de simplicité, mais aussi de sérieux. Je déplore cependant qu'en pleine crise sanitaire, elle ne nous ait pas associé à la réflexion de distribution des masques à destination de la population mais aussi sur la réflexion de la réouverture des écoles. Malgré tout, je lui souhaite très sincèrement le meilleur pour l'avenir.

A mes concurrents de l'élection je voudrais dire, comme je l'avais fait le dimanche soir des résultats, que la démocratie c'est le débat. Ils ont un rôle essentiel à jouer dans cette enceinte municipale. J'y veillerai particulièrement. Leur libre expression sera naturellement garantie, et je peux les assurer que je serai toujours attentif à leurs remarques, à leurs propositions, et à leurs critiques.

Je voudrais à présent revenir sur le résultat de l'élection. Même si nos opposants remettent en cause l'organisation des élections et le taux de participation, il faut qu'ils admettent que les suffrages ont été très majoritairement accordés à notre liste de rassemblement.

Certains l'ont qualifié d'historique et de grosse surprise. Il est évident qu'une page importante s'est tournée dans la vie de notre ville.

Par cette expression forte, les électeurs Beuvrageois, nous comblent et nous confèrent en même temps une très grande responsabilité.

Les élus locaux et départementaux, impressionnés par notre résultat acquis dans un contexte électoral difficile, n'ont eu de cesse depuis ce soir du dimanche 15 mars d'adresser à notre équipe leurs félicitations les plus appuyées et je tenais à vous en faire part.

La démocratie c'est le débat. Aux trois rendez-vous présentés aux beuvrageois lors de la campagne électorale, le nôtre a été celui qui a été le mieux accueilli. Nous avons toujours été attentifs aux attentes de toute la population. Notre victoire même décriée par la liste qui se déclarait majorité municipale soutenue par le Maire sortant Madame Copin et le Député Fabien Roussel a été nette : 58.43 % des voix dans une élection à trois listes, soit 1093 voix en notre faveur. Avec un quart des voix et l'espoir d'une annulation du scrutin la défaite est amère. Or, c'est ainsi, je crois profondément que l'expérience de ce mandat de transition qui s'est achevé en a convaincu plus d'un.

Mais l'importance de l'écart est surtout le signe, je crois, d'une profonde attente de changement et de la proximité. C'est ce que nous avons entendu tout au long de cette campagne : « il faut que ça change, il faut du changement » : un Maire de terrain.

Et je crois pouvoir dire que, par notre énergie, par notre présence, par notre projet, nous avons réussi à incarner ce désir de changement et que c'est l'une des explications du résultat. Il me semble évidemment que nous avons été entendus sur certains points. Mais j'ai le sentiment que cette élection a d'abord été motivée non pas par le rejet, mais par l'espoir. Nous avons levé un espoir de changement et cet espoir, plus que tout, nous donne une très grande responsabilité. Je l'ai dit, les citoyens sont souvent déçus de la politique : dans cette élection leurs attentes étaient fortes et nous devrons être à la hauteur de ces attentes.

Je voudrais remercier de tout cœur tous les électeurs qui nous ont accordé leur confiance. Ce mandat démocratique incontestable nous encourage évidemment à nous mettre au travail très vite, et très fort.

Je voudrais dire à tous ceux qui ont voté pour une liste qu'aujourd'hui je suis le maire de tous les Beuvrageois, et que nous sommes ensemble au service de tous.

Bien sûr, nous le serons d'abord en respectant nos engagements.

Nous en avons pris trois, collectivement, au début de cette campagne.

Premier engagement :
Être toujours disponibles et à votre écoute. Je le serai bien sûr, comme je m'y suis engagé. Aujourd'hui nous aurons à élire huit adjoints qui seront renforcés de quatre conseillers délégués. Chacun d'eux sera disponible pour vous recevoir et pour répondre à vos courriers ou à vos courriels, concernant son champ de compétence. A tous je dis : il n'y a pas de mandat municipal sans proximité. La première attente de ceux qui nous ont fait confiance c'est de ne pas nous voir disparaître le lendemain de l'élection même si le travail va nous accaparer, nous devrons toujours rester au contact des Beuvrageois.

Deuxième engagement :
Consulter les habitants sur les décisions qui les concernent. Cela a été dit par plusieurs candidats dans cette élection, le concept de démocratie participative a été progressivement vidé de son sens sous l'actuelle mandature. Nous voulons, au-delà du contact direct entre les élus et la population et que j'ai déjà évoqué, installer des conseils de quartier pour qu'ils deviennent de véritables lieux de débat avant la décision publique.

Troisième engagement :
Gérer avec rigueur les finances publiques. L'argent que nous dépensons, c'est votre argent, c'est le produit de vos impôts.
Nous ne devons jamais l'oublier et cela signifie que la culture de l'économie, de la rationalisation des dépenses, doit être très vite partagée par l'ensemble de l'équipe municipale. J'ajoute que cette question va immédiatement se poser car au moment où je vous parle, nous avons moins d'un mois pour préparer et voter le budget. C'est dire le travail qui est devant nous.

A ces trois engagements je veux ajouter la mention de ce que seront les domaines prioritaires au cours de ce mandat.

Je serai le maire de la sécurité.

La police municipale verra ses missions entièrement transformées, avec des horaires élargis, un véritable rôle de prévention et de répression en lien avec le CISPD, avec la police nationale, la remise en place de médiation sociale en quartier et un suivi de la vidéoprotection pour tous les lieux sensibles.

Je serai le maire de l'embellissement de la ville.

Les chasses aux dépôts sauvages dans les venelles, sur la voirie, aux pieds des immeubles, aux poubelles laissées sur le trottoir, et les réparations mécaniques automobiles abusives. Nous verbaliserons les fauteurs de ses nuisances.

Il est important d'assurer le maintien de la propreté de notre ville.

Je veux que nous ayons tous le plaisir de retrouver une ville propre, fleurie, et agréable.

Je serai le maire de l'amélioration des conditions de circulation et de stationnement à Beuvrages.

La violence routière est un fléau qu'il nous faut combattre. Nous lancerons un plan pluri-annuel concerté de sécurisation des axes majeurs identifiés comme dangereux. Je rendrai les trottoirs aux piétons.

Je serai le maire du soutien économique.

C'est ma priorité car en cette période difficile où la nation entière doit se mobiliser pour soutenir son économie, je demanderai à notre adjoint aux finances, Eddy Douchez, de réfléchir avec nos services à la mise en œuvre d'actions pour que nos artisans et commerçants qui souffrent de cette crise sanitaire puissent être priorisés dans nos commandes publiques. Bien sûr, je sais que de même que l'argent que nous dépensons n'est pas le nôtre c'est pourquoi nous le gérerons avec une extrême rigueur. Nous œuvrerons au retour à l'emploi même si la création d'emplois n'est pas de notre compétence, c'est la première attente de tous ceux d'entre vous qui sont touchés, personnellement ou à travers des proches, par le fléau du chômage. Nous pouvons mettre toute notre énergie au service des créateurs d'emplois.

C'est notre volonté. Tous ceux qui ont un projet et qui sont rebutés par les démarches administratives : nous les accompagnerons. Tous les jeunes (et ils sont nombreux) qui ont des compétences, qui sont prêts à se lancer, nous leur donnerons ce coup de pouce initial tellement important en utilisant notre réseau.

Je serai le maire de la solidarité et du vivre ensemble, en particulier à travers la vie associative.

La cinquantaine d'associations Beuvrageoises est sa première richesse. Les responsables associatifs et les bénévoles sont à l'œuvre tous les jours pour apporter leurs compétences et leur passion au développement de la solidarité, de la culture, du sport. Je m'engage non seulement à les soutenir mais aussi à les consulter afin que la politique municipale vienne toujours en appui du travail qu'ils réalisent.

Je serai le maire du rayonnement de Beuvrages.

Beuvrages devra être la ville reconnue pour son dynamisme, son attractivité culturelle et sportive au cœur de la communauté d'agglomération valenciennes métropole et son territoire. Je veux qu'on parle de Beuvrages positivement et qu'on vienne pour s'y installer de toute la région et même de toute la France et pour se dire : « Qu'est-ce qu'on est bien à Beuvrages ! »

À ceux qui vont désormais exercer, à mes côtés, les responsabilités municipales, j'adresserai ces derniers mots. La mairie, c'est le visage de la République dans une ville. C'est le lieu où flotte son drapeau, et je ferai réinscrire au fronton sa devise : « Liberté, égalité, fraternité ».

Tout est symbole. Chacun d'entre nous est, à partir de ce jour, un représentant de notre bien commun le plus précieux, cette République, avec ses lois et ses valeurs fondamentales. C'est une belle et grande responsabilité. N'oublions jamais que nous avons été élus pour servir, et nous devrons et serons dignes de la confiance qu'ont placée en nous les électeurs Beuvrageois

Notre objectif sera de fédérer, de rassembler, d'écouter, de partager, de dynamiser et plus que « tout faire ensemble ce qui nous rassemble. »

Vive Beuvrages, vive la République ».

Monsieur Ali BENYAHIA donne lecture du rapport relatif à la deuxième question.

2°) DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE

Dans chaque commune, un ou plusieurs adjoints sont élus parmi les membres du conseil municipal ; le nombre des adjoints ne peut excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Le Conseil municipal de Beuvrages est composé de 29 conseillers légalement élus ; dès lors le nombre maximum d'adjoints au Maire pouvant être élu est de 8 ;

Monsieur le Maire propose de fixer à 8 le nombre d'adjoints au Maire à élire pour la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE, à 26 voix pour et 3 abstentions (Mme LECOMPTE, MMrs MARY et FOSSE), la création pour la durée du mandat de 8 postes d'adjoint.

Monsieur Ali BENYAHIA donne lecture du rapport relatif à la troisième question.

3°) ELECTION DES ADJOINTS

Par délibération du Conseil municipal, le nombre des adjoints au Maire a été fixé à 8 ; il y a lieu de maintenant de procéder à leur élection.

Le Code général des collectivités territoriales dispose que « *Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un* » afin de respecter le principe de parité.

Monsieur Ali BENYAHIA rappelle également que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

L'élection se déroule au scrutin secret.

Après appel à candidatures, seule Madame COLLET Rebecca remet une liste de huit conseillers candidats à l'élection des adjoints.

Sont nommés assesseurs pour l'élection des adjoints :

- Mme Aurélie FATREZ
- Mr José FOSSE

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

1er tour de scrutin

Nombre de votants :	29
Suffrages blancs et nuls :	05
Suffrages exprimés :	24
Majorité absolue :	13

A obtenu : Liste « COLLET Rebecca » : 24 voix

La liste « COLLET Rebecca » ayant obtenu la majorité absolue, sont déclarés adjoints au maire :

1er adjoint : Rebecca COLLET
2ème adjoint : André OBRINGER
3ème adjoint : Souad ARBAOUI
4ème adjoint : Léon HOFFMANN
5ème adjoint : Isabelle REGOLLE
6ème adjoint : Michel BECQUE
7ème adjoint : Maryse ALLARD
8ème adjoint : Eddy DOUCHEZ

Monsieur Ali BENYAHIA donne lecture du rapport relatif à la quatrième question.

4°) CHARTE DE L'ELU LOCAL

Conformément aux dispositions de l'article L2121-7 alinéa 2 du Code des collectivités territoriales, lors de la première réunion du conseil municipal et immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le maire donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L 1111-1-1 du même code.

Le maire remet ensuite aux conseillers municipaux une copie de la charte de l'élu local et des dispositions prévues par loi relatives aux conditions d'exercice des mandats municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

PREND ACTE de la lecture de la charte de l'élu local,

Et PREND POSSESSION du livret contenant la Charte de l'élu local et des conditions d'exercice des mandats municipaux.

Monsieur Ali BENYAHIA donne lecture du rapport relatif à la cinquième question.

5°) DELEGATIONS AU MAIRE

Le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement son article L 2122-22 autorise le Conseil municipal à déléguer en tout ou partie et pour la durée du mandat les attributions suivantes :

1° d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° de fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

3° de procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

4° de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

12° de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13° de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14° de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;

16° d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;

17° de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;

18° de donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19° de signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

20° de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ;

21° d'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code ;

22° d'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, dans les conditions fixées par le conseil municipal ;

23° de prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

24° d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

25° d'exercer, au nom de la commune, le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique prévu au troisième alinéa de l'article L. 151-37 du code rural et de la pêche maritime en vue de l'exécution des travaux nécessaires à la constitution d'aires intermédiaires de stockage de bois dans les zones de montagne ;

26° de demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;

27° de procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

28° d'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;

29° d'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement.

Compte-tenu de ces éléments, et de sorte à permettre un bon fonctionnement de la collectivité et notamment une parfaite réactivité, Monsieur Ali BENYAHIA propose à l'assemblée de lui accorder l'ensemble de ces délégations sous les réserves ou limites suivantes :

Pour le point n° 2, Monsieur Ali BENYAHIA propose au Conseil municipal de l'autoriser à reconduire et réévaluer annuellement les tarifs et droits préexistants dans une limite de +/- 10% de la valeur de référence de l'année précédente ;

Pour le point n° 3, Monsieur Ali BENYAHIA propose à l'assemblée de fixer la somme maximale à 3 000 000 € par emprunt ;

Pour le point n° 15, Monsieur Ali BENYAHIA propose à l'assemblée de fixer la somme maximale à 500 000 € par bien préempté ;

Pour le point n° 16, Monsieur Ali BENYAHIA propose à l'assemblée de l'autoriser à agir par tout moyen de droit, y compris amiable, et devant toutes les juridictions (françaises, étrangères, européennes ou internationales) au nom de la commune et d'intenter les actions en justice dans les intérêts de la commune en défense, en demande (y compris le désistement) pour l'ensemble du contentieux communal et notamment dans le cadre de la protection de la commune envers ses agents et élus, y compris la constitution de partie civile en première instance, en appel ou cassation ; et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ;

Pour le point n° 17, Monsieur Ali BENYAHIA propose à l'assemblée de fixer la limite à 15 000 € ;

Pour le point n° 20, Monsieur Ali BENYAHIA propose à l'assemblée de fixer le montant maximum à 500 000 € ;

Pour le point n° 21, Monsieur Ali BENYAHIA propose à l'assemblée de fixer le montant maximum à 500 000 € ;

Pour le point n° 22, Monsieur Ali BENYAHIA propose à l'assemblée de fixer le montant maximum à 500 000 € ;

Pour le point n° 25, d'y renoncer étant sans objet pour ce qui concerne notre collectivité ;

Pour le point n° 26, Monsieur Ali BENYAHIA propose à l'assemblée de fixer la limite à la somme de 750 000 € ;

Pour le point n° 27, Monsieur Ali BENYAHIA propose à l'assemblée de lui déléguer cette autorisation pour les projets et opérations préalablement validés par le Conseil municipal

Monsieur Ali BENYAHIA précise à l'assemblée que les délégations consenties au 3° de la présente délégation prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du Conseil municipal.

Monsieur Ali BENYAHIA demande à l'assemblée de décider qu'en cas d'empêchement du maire les délégations seront exercées par le 1er adjoint. Monsieur Ali BENYAHIA demande à l'assemblée, en outre, de bien vouloir l'autoriser à subdéléguer sous son autorité et sa surveillance tout ou partie de ces délégations au profit du directeur général des services et le cas échéant d'autres cadres municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE, à 26 voix pour et 3 voix contre (Mme LECOMPTE, MMrs MARY et FOSSE), de sorte à permettre un bon fonctionnement de la collectivité et notamment une parfaite réactivité, d'accorder au Maire l'ensemble de ces délégations, à l'exception du point 25, sous les réserves ou limites reprises ci-dessus ;

DECIDE, à 26 voix pour et 3 voix contre (Mme LECOMPTE, MMrs MARY et FOSSE), qu'en cas d'empêchement du maire les délégations seront exercées par le 1er adjoint ;

AUTORISE, à 26 voix pour et 3 voix contre (Mme LECOMPTE, MMrs MARY et FOSSE), le Maire à subdéléguer sous son autorité et sa surveillance tout ou partie de ces délégations au profit du directeur général des services et le cas échéant d'autres cadres municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12H25.

Le Maire,	Le doyen d'âge	La secrétaire de séance
Ali BENYAHIA	Jean-Pierre LE COMTE	Tori LEROUGE